



COMMUNE D'ORNY

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la commune d'Orny.

Séance du 22 juin 2026

Présidence : M. Patrick Messeiller, président

Le Conseil Général d'Orny

- vu le préavis municipal No 3/2026 : **Règlement sur les émoluments et taxes en matière d'aménagement du territoire et de constructions**,
- où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Art.1 : d'accepter le règlement sur les émoluments et taxes en matière d'aménagement du territoire et de constructions ;

Art.2 : d'abroger le règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions, adopté par le Conseil général le 2 décembre 1998.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :
Patrick Messeiller



La Secrétaire :
Manon Liechti



COMMUNE D'ORNY

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la commune d'Orny.

Séance du 22 juin 2026

Présidence : M. Patrick Messeiller, président

Le Conseil Général d'Orny

- vu le préavis municipal No 4/2026 : **Amendement des statuts de l'ASI7, pour porter le plafond d'endettement de l'association de 16 MIO à 25 MIO,**
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

Art.1 : d'adopter sans amendement la modification de l'Art. 14 al. 10 des statuts comme suit :

Article 14 – Compétences (art. 4, 114, 115 LC)

Le Conseil intercommunal a les attributions suivantes :

...

10. autoriser tout emprunt et cautionnement, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 25 millions, ainsi que le renouvellement de ceux-ci.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :
Patrick Messeiller



La Secrétaire :
Manon Liechti



COMMUNE D'ORNY

EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de la commune d'Orny.

Séance du 22 juin 2026

Présidence : M. Patrick Messeiller, président

Le Conseil Général d'Orny

- vu le préavis municipal No 5/2026 **concernant les comptes 2025**,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

prend acte

du rapport annuel des comptes et des activités de l'exercice 2025

d é c i d e

Art.1 : d'approuver les comptes 2025 tels que présentés.

Ainsi délibéré en séance du 22 juin 2026

Pour extrait conforme, l'attestent :

Le Président :
Patrick Messeiller



La Secrétaire :
Manon Liechti